Résolution sur la détérioration de la situation humanitaire à Sri Lanka

2009/2559(RSP) - 12/03/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui a eu lieu en séance le 11 mars 2009, le Parlement européen a adopté une résolution préparée par sa commission des affaires étrangères sur la détérioration de la situation humanitaire au Sri Lanka.

La résolution rappelle que 170.000 civils se trouvent actuellement dans une situation d'urgence, piégés dans la zone des combats entre l'armée sri lankaise et les forces des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul ("Liberation Tamil Tigers of Eelam", LTTE). Le Parlement appelle dès lors à un **cessez-le-feu immédiat** entre les parties afin de permettre à la population de quitter la zone des combats.

Les députés condamnent tous les actes de violence et d'intimidation qui empêchent les civils de quitter la zone du conflit ainsi que les attaques contre des civils, telles qu'elles ont été constatées par l'International Crisis Group.

Le Parlement invite les parties à respecter le droit humanitaire international et à protéger et assister la population civile aussi bien dans la zone des combats que dans la zone sûre. Il demande également que les organisations humanitaires internationales et nationales ainsi que les journalistes disposent d'un accès illimité aux zones de combats et aux camps de réfugiés. Il invite enfin le gouvernement sri lankais à coopérer avec les pays et les organisations d'aide désireux et capables d'évacuer les civils.